



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Livret des clubs

Sommaire

I- Circulaire de rentrée	3
1- Lettre du président.....	3
2- A quoi sert ma licence ?	5
3- Procédure d'affiliations	7
4- Les tarifs d'affiliations par ligue.....	8
5- Nouveau : Le certificat médical.....	9
6- Le certificat médical en 10 questions – réponses	10
II- La vie des clubs	13
1- Fiche présentation de la masterclass	13
2- Fiche technique masterclass :	14
3- Projet SMART GIRLS	17
4- Partenariat avec Nature & Découvertes	18

I- Circulaire de rentrée

1- Lettre du président

Chères Présidentes, chers Présidents,

La saison 2017-2018 s'achève et depuis plusieurs mois déjà, une grande partie de notre énergie et de notre temps est consacrée à la nouvelle saison qui commence.

Depuis toujours, le cœur de la fédération bat pour ses compétitions fédérales. Cela doit perdurer et nous travaillons pour apporter une ouverture sur d'autres pratiques et d'autres publics, sans rien enlever à tout le savoir-faire technique de la fédération.

Ainsi, le championnat de France Jeunes à Agen, organisé avec le soutien du club d'Échecs agenais a inscrit un nouveau record : 1604 participants tandis que l'ensemble des compétitions fédérales se sont toutes déroulées de bonne manière même s'il a fallu trouver dans l'urgence un organisateur pour la coupe Loubatière, la coupe 2000 et coupe de la parité. Nous réfléchissons à un nouveau format de façon à rassembler les finales de ces compétitions historiques, au même endroit et au même moment pour les valoriser au mieux.

Deux nouvelles compétitions ont également vu le jour : le premier championnat de France des Grandes Écoles, organisé en deux phases : un challenge internet et une phase finale au château d'Asnières a vu la victoire de Wojtek Sochacki en individuel et de l'EM Lyon en équipe. Les premiers internationaux de France de rapide du jeu d'échecs rapide et blitz ont quant à eux été un immense succès et seront reconduits cette année au Blanc-Mesnil. Jean-Pierre Le Roux est devenu champion de France rapides tandis que Jules Moussard s'est emparé du titre en blitz.

Les championnats de France Jeunes et toutes catégories 2019 sont connus, comme nous nous y étions engagés, afin de vous faciliter la tâche. Les discussions pour les prochaines années sont en cours avec de nombreuses villes et ce mouvement crée une dynamique vertueuse qui va renforcer la FFE.

Néanmoins, notre ministère de tutelle a entamé la rénovation du modèle sportif français daté des années 60 et nous nous devons de suivre le mouvement. C'est dans cette perspective que nous avons signé la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020. Le monde et les modes de pratiques ont changé, les nouvelles technologies ont bouleversé nos habitudes et c'est désormais une question de survie, notamment pour les fédérations et les clubs, de revoir notre modèle et d'en imaginer l'évolution. Nous avons conscience que la mise en œuvre n'est pas simple, les budgets étant toujours limités et nécessitant de faire des arbitrages.

En avril à Agen, lors de l'Assemblée Générale un certain nombre de conférences étaient destinées à permettre aux multiples acteurs de notre Fédération d'échanger sur différents sujets. Des vidéos, qu'il vous est possible de consulter sur le site fédéral, ont été faites à cette occasion. Le séminaire des organes déconcentrés, ligues et comités départementaux se déroule les 23 et 24 août, il se veut être un lieu d'échanges.

Un outil de gestion commun aux clubs, comités départementaux et ligues sera présenté lors de ces réunions, outil qui doit permettre de mieux travailler tous ensemble au sein de la fédération. Il y a des initiatives locales, de clubs, de comités, de ligues particulièrement intéressantes et qui fleurissent ici ou là. Il faut permettre l'échange et le partage au-delà des clivages habituels et il faut aussi que l'information circule plus vite. Cela mérite une réflexion de fond qui doit aussi nous permettre une synergie des pratiques et valoriser nos 900 clubs.

L'éducation, la santé, la cohésion sociale, la formation ou l'innovation sont autant de domaines où nous avons un rôle primordial à jouer. C'est en ce sens qu'il nous faut valoriser l'apport des clubs d'échecs à la société française et que nous devons nous réinventer et développer de nouvelles idées. Ainsi, le Roi des jeux, qui est un projet financé en partie par le CNDS, arrive à maturité. Il a été présenté au château d'Asnières en juin et à Nîmes. Le projet va entrer dans sa phase d'exploitation à partir de cette saison 2018-2019. Le projet Smart Girls, dernier né dans les projets de cohésion sociale de la Fédération et financé par le CIO sera reconduit et nous nous attachons à ce qu'il soit étendu et amélioré. Nous avons, toujours dans cette perspective, rendez-vous avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, le 5 septembre.

Les défis sont nombreux, mais exaltants pour nous tous. La FFE, sans ses forces vives bénévoles, c'est-à-dire vous les clubs, comités départementaux et ligues n'existerait pas, vous en êtes tous les acteurs quotidiens.

Enfin je tiens à remercier les salariés et tous ceux qui travaillent avec la FFE et nous permettent de faire vivre cette belle organisation.

Je vous souhaite à tous un excellent début de saison, de la créativité dans vos projets afin d'aller chercher de nouveaux adhérents et de très belles parties d'échecs.

2- A quoi sert ma licence ?

Ma licence me permet d'être assuré dans mon club. Elle me permet aussi de participer aux compétitions homologuées par la Fédération Française des Echecs (FFE) tout au long de l'année.

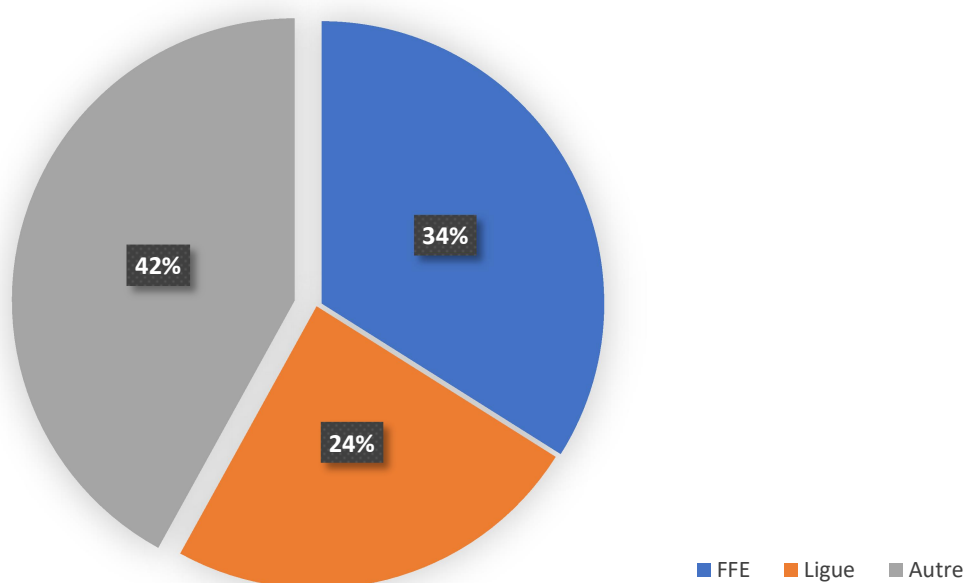
Il y a deux types de licence :

1. La licence A permet d'accéder à l'ensemble des compétitions proposées par la FFE.
2. La licence B donne seulement accès aux tournois en cadence rapide ou blitz.

Ma licence me permet d'être dirigeant de mon club et si je le souhaite de participer à la vie fédérale au sein d'un organe déconcentré (un comité départemental, une ligue) ou d'une instance fédérale (le comité directeur, une direction nationale ou une commission).

Tout cela est décrit en détail dans le règlement intérieur de la fédération et téléchargeable sur le site fédéral <http://www.echecs.asso.fr/>

Chaque année les recettes de la fédération sont de l'ordre de 1.737 M€.



Les licences représentent de l'ordre de 58% du montant total de ces recettes. Autrement dit, 42% des recettes ne dépendent pas directement des licences.

Figure 1 : répartition des sources de financement de la FFE

Les licences représentent un montant de 1,08 M€ chaque année 41%, soit 418 000€, de cet argent est redistribué aux organes déconcentrés pour leur permettre d'exécuter le projet fédéral au plus près des clubs.

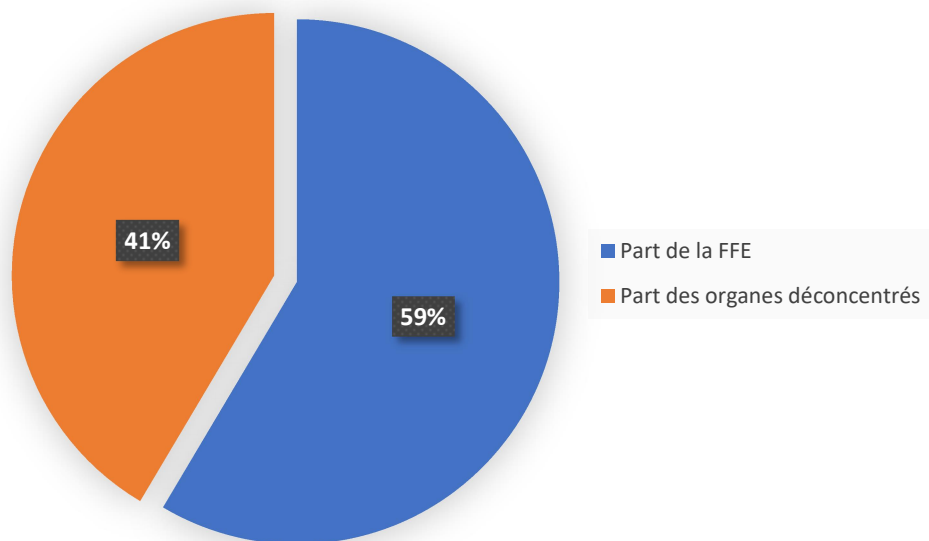
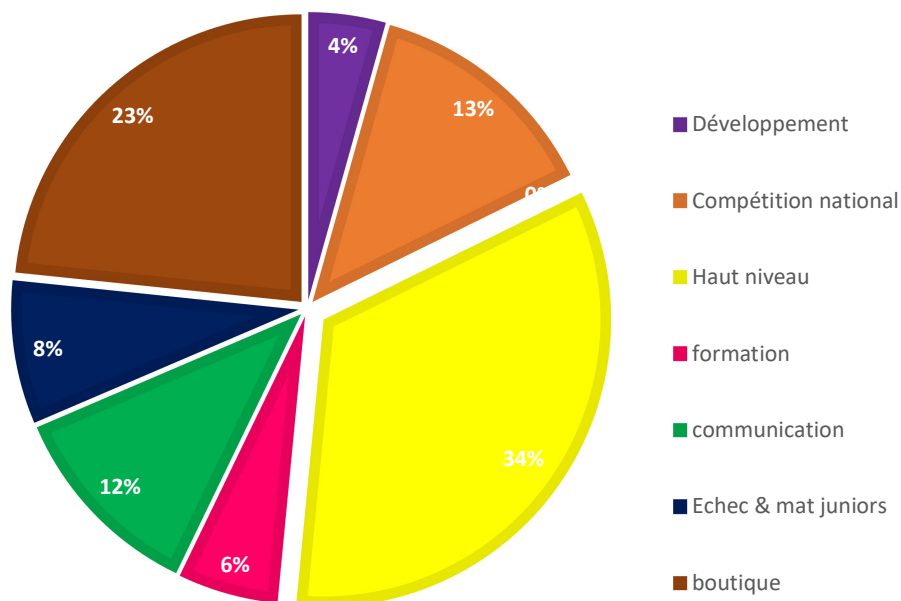


Figure 2 : répartition des recettes entre FFE et organes déconcentrés



L'intégralité des recettes est consacrée au développement du jeu d'Échecs en France.

Figure 3 : répartition des dépenses

- Echec & mat junior (8%) - boutique (23%)¹
- dotation club, journées ligues, etc. (4%) - formation (6%)
- communication (12%)
- compétition fédérales (13%) - Haut niveau (34%)

¹ A partir de l'exercice 2018 la boutique est externalisée, elle ne génère aucune dépense, uniquement des recettes.

3- Procédure d'affiliations

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L'attestation d'assurance est disponible dans les espaces clubs et sur [le site FFE](#).

Mutations : les joueurs mutés (cf. Règles Générales - livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

LES TARIFS PAR CATÉGORIES (Part fédérale)

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s'ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

Catégories		Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Vétéran		Né en 1953 et avant	27 €	5 €
Senior Plus		Né de 1954 à 1968	27 €	5 €
Senior		Né de 1969 à 1998	27 €	1.5 €
Junior	U20	Né en 1999 et 2000	14 €	1.5 €
Cadet	U18	Né en 2001 et 2002	14 €	1.5 €
Minime	U16	Né en 2003 et 2004	9 €	1.5 €
Benjamin	U14	Né en 2005 et 2006	9 €	1.5 €
Pupille	U12	Né en 2007 et 2008	9 €	1.5 €
Poussin	U10	Né en 2009 et 2010	9 €	1.5 €
Petit Poussin	U 8	Né en 2011 et après	9 €	1.5 €

Cotisation CLUB

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au 31.08.2017 pour cette nouvelle saison.

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
8 voix et plus	100 €uros

VOTRE CORRESPONDANTE POUR LES LICENCES

LAETITIA CHOLLET :

laetitia.chollet@echecs.asso.fr

01 39 44 65 83

4- Les tarifs d'affiliations par ligue.

Ligue	Licence A							Licence B		
	Vet, Sen+ Sen	Jun	Cad	Min	Ben	Pup	Pou	Ppo	Vet, Sen+ Sen	Jeune
Auvergne- Rhône- Alpes	46 €	26 €		16 €			14 €		8 €	3 €
Bourgogne- Franche- Comté	44 €	25 €		15.5 €			13.5 €		8 €	3 €
Bretagne	48.5 €	25 €				14.5 €			8 €	3 €
Centre-Val de Loire	51 €	27 €				17 €			10 €	3 €
Corse	38 €	20 €		12 €			10 €		5 €	1.5 €
Grand Est	47 €	24 €		16 €			13 €		8 €	3 €
Guadeloupe	42 €	28 €				18 €			10 €	3 €
Guyane	30 €	15 €				10 €			6 €	2 €
Hauts de France	47 €	26 €		18 €			16 €		10 €	3 €
Ile-de- France	49 €	26 €		17 €			15 €		9 €	3 €
Martinique	50 €	28 €				18 €			10 €	3 €
Normandie	45 €	26 €		16.5 €			14.5 €		8 €	3 €
Nouvelle Aquitaine	47 €	25 €		16 €			14 €		8 €	3 €
Nouvelle Calédonie	42 €	20 €				12 €			8 €	2.5 €
Occitanie	48 €	24 €		15.5 €			14.5 €		9 €	3 €
Provence- Alpes-Côte d'Azur	43 €	25 €		15 €			14 €		8 €	3 €
Pays de Loire	48 €	25 €		16.5 €			14.5 €		8 €	3 €
Polynésie	27 €	14 €				9 €			5 €	1.5 €
Réunion (La)	44 €	22 €		15.5 €			11.5 €		8 €	1.5 €

5- Nouveau : Le certificat médical

I) Contexte : une obligation issue du Code du Sport

En application de l'article L. 231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée).

La FFE étant une fédération sportive agréée (depuis un arrêté d'agrément du 19 janvier 2000), elle se doit de veiller à l'application de cette disposition lors de la délivrance des licences.

À partir de cette saison 2018-2019, cette mesure sera mise en place progressivement. Nous incitons les clubs à collecter dès à présent ce certificat médical, qui peut avoir été établi pour une autre activité sportive (il doit être daté de moins de 3 ans).

Si la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la fédération, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Les licences A et B délivrées par la FFE permettant de participer aux compétitions sportives (cf article 3.5 du règlement intérieur FFE), le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique des Echecs) en compétition.

Le certificat médical doit donc être présenté lors de la première prise de licences. Il est ensuite exigé tous les trois ans.

Pour un renouvellement de licence dans l'intervalle (le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente : saisons n+1 et n+2), le sportif ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne un questionnaire de santé intitulé QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01) et doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être fourni pour le renouvellement de la licence.

II/ Mise en œuvre de cette obligation par la FFE et les Clubs

La FFE met à la disposition des clubs, dans leurs espaces intranet :

- Un courrier d'information ;
- La présente circulaire d'application ;
- Le QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01) ;
- Un modèle d'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive au format papier, afin de formaliser l'attestation relative au QS-SPORT.

La FFE délègue aux clubs la tâche de vérification de l'absence de contre-indication médicale (certificat médical ou attestation relative au QS-SPORT), puisque les licences sont délivrées par l'intermédiaire des clubs affiliés (article 4.2 des statuts de la FFE)

- Les clubs doivent donc simplement en faire la déclaration auprès de la FFE par une case à cocher sur l'espace intranet pour toute commande de licence ou par une mention à indiquer sur le bordereau d'affiliation papier (cf procédure d'application pratique au point III)

III) Procédure d'application pratique

Dans le cas nominal, tous les trois ans, le licencié fournit son certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer le sport en compétition. Le gestionnaire du club archive ce document papier.

Lors de l'enregistrement du licencié sur le site FFE, le gestionnaire du club coche la case certificat médical et complète le champ date en précisant la date du document.

L'année suivante, le gestionnaire du club demande au licencié de compléter un QS-SPORT. Si le licencié répond par la négative à toutes les questions, il complète et signe une attestation que le gestionnaire du club archive. Sur la base FFE, le gestionnaire du club coche la case QS-SPORT-1. Idem pour l'année suivante.

Si le licencié répond « oui » à une des questions du QS-SPORT, il doit fournir un nouveau certificat médical que le gestionnaire du club archive. Puis, il modifie la date du certificat médical ce qui réinitialise les cases à cocher QS-SPORT.

Si le certificat médical présenté date de plus d'un an, le licencié doit également attester de ses réponses négatives au QS-SPORT.

Administration du Club de Asnières - Le Grand Echiquier
 Commande de licences 11413
 XXXXX

Création d'un Joueur

Nom : TEST
 Prénom : EXEMPLE
 Sexe : Masculin ▼
 Né le : 01/01/2001 Ex: 20/9/1942
 Fédération : France ▼

ATTENTION : Si vous créez un joueur étranger celui-ci doit avoir ou demander un code fide à sa fédération.
 Si des résultats sont renvoyés et que ce joueur n'a pas de code fide il sera passé sous FRA et un changement de fédération sera long et onéreux.

Affiliation : Licence A ▼
 EMail : _____ Afin de pouvoir contacter le joueur le mail est obligatoire
 Médical : Date du certificat : _____ Questionnaire 1 : Questionnaire 2 :

Enregistrer | Annuler

Illustration de la saisie des données

6- Le certificat médical en 10 questions – réponses

1- Pourquoi cette mesure ?

Pour être en accord avec la législation du Ministère des Sports qui encadre les fédérations sportives. Les Échecs sont considérés officiellement comme un sport depuis l'année 2000. À l'occasion de la modification de la réglementation en 2017, notre Fédération a été rappelée à l'ordre sur ce point manquant dans le dispositif de la prise de licence. Dans une société où l'encadrement du risque est de plus en plus complexe et judiciaire, nous ne pouvons plus nous soustraire à cette mesure. Nous avons donc décidé au Comité Directeur en novembre 2017 de faire le nécessaire pour être en accord avec le Ministère des Sports pour la Saison échiquéenne 2018-2019.

2- Est-ce une mesure justifiée ?

Il faut savoir qu'une partie d'Échecs en compétition va se traduire au niveau physiologique par une augmentation de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle. Cela s'explique plus par le stress engagé que par l'effort cognitif lui-même. Ainsi les variations sont plus fortes lors des moments de jeu qui suscitent des émotions fortes : *zeitnot*, mais aussi prise de conscience d'une erreur de l'adversaire. Les médecins du sport connaissent ce phénomène lié davantage à l'impact du stress aigu de la compétition qu'à la sollicitation musculaire ; par exemple sur une course de Formule 1, la fréquence cardiaque maximale est atteinte avant le départ et non pendant la course. Cette augmentation de fréquence cardiaque peut représenter un risque pour des personnes qui ont une vulnérabilité particulière au niveau cardiologique (troubles du rythme cardiaque, athérosclérose massive en particulier). En ce sens cela peut être justifié : la survenue d'une mort subite pendant une partie pourrait être reliée à la pratique des échecs. Cela poserait donc un problème médico-légal vis-à-vis de la responsabilité des intervenants.

De plus, le rattachement au Ministère des Sports entraîne aussi un cadre juridique pour la prévention et le repérage du dopage.

3- Va-t-on creuser Le déficit de La sécurité sociale ?

Le code de santé publique prévoit que les consultations chez le médecin généraliste pour obtenir un certificat en vue de pratiquer un sport ne sont pas remboursées par la sécurité sociale, mais à la charge du patient. En réalité cette mesure est peu appliquée car ces consultations sont souvent une occasion privilégiée pour le médecin de faire une visite systématique, en particulier chez ceux qui sont trop peu suivis (adultes actifs). En soi il s'agit donc d'une occasion de prévention ou d'information médicale qui peut être utile et bénéfique dans une optique de santé publique. Il ne s'agit donc pas d'un surcoût.

4- Que doit faire Le médecin qui est chargé de rédiger Le certificat ?

Il n'y a pas de conduite à tenir spécifique, car il s'agit d'un risque faible. Le recueil des antécédents à l'interrogatoire est primordial :

- Antécédents familiaux de mort subite, de troubles du rythme cardiaque
- Antécédents personnels de problème cardiaque (malaise grave, infarctus, athérosclérose connue, HTA connue)

La réalisation d'un ECG ou d'un bilan cardiologique est laissé à l'appréciation du médecin, mais il est recommandé par le Club des Cardiologues du Sport (CCS) de faire réaliser un bilan cardiologique dans les cas suivants :

- ATCD familial de mort subite ou trouble du rythme
- ATCD cardiologiques / facteurs de risque chez un homme de plus de 50 ans
- ATCD cardiologiques / facteurs de risque chez une femme de plus de 60 ans

Ces recommandations étant celles recommandées en population générale.

Il faut noter qu'il n'existe pas de contre-indication formelle à la pratique des échecs en compétition (en dehors des maladies contagieuses ou tuberculeuses comme cela est le cas pour les activités en collectivité) ; cependant la délivrance du certificat médical s'inscrit dans une politique globale de prévention et de dépistage sur la santé en accord avec la législation du sport.

5- A quoi ressemblera Le certificat ?

« Je soussigné Dr XX certifie avoir examiné ce jour ... »

Il ne présente pas de contre-indication à la pratique des Échecs, y compris en compétition

Certificat établi sur l'honneur et remis à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit »

6- Peut-on accepter un certificat médical délivré pour un autre sport ?

Un certificat médical délivré dans la même année sportive pour un autre sport peut aussi être utilisé pour la pratique des échecs, puisqu'il s'agit d'un sport à niveau de risque faible. À ce moment-là, le club d'échecs doit obtenir une copie de ce certificat. (Et pas seulement la licence de l'autre sport). Le certificat doit mentionner l'activité sportive autorisée avec une mention sur la possibilité de la pratique de la compétition. Cependant, ce certificat pour un autre sport ne peut être utilisé que pour l'année en cours. Pour l'année suivante, il sera demandé un nouveau certificat médical pour les échecs.

7- Doit-on récupérer un certificat médical à chaque saison ?

La législation a été modifiée pour les sports à faible risque : le certificat médical est nécessaire seulement tous les trois ans. La première année tous les joueurs doivent présenter un certificat médical ; l'année suivante un Questionnaire de Santé (QS) rempli par le joueur ou son représentant légal est suffisant. C'est aux clubs de vérifier que le joueur a bien un certificat médical de moins de trois ans.

Si le certificat médical initial était délivré pour un autre sport, il ne sera pas possible d'avoir recours à la procédure simplifiée du Questionnaire de Santé l'année suivante et un nouveau certificat médical sera demandé.

8- En tant que Président de club, que faire des certificats remis par Les Licenciés?

L'archivage des certificats médicaux et des questionnaires de santé relève de la responsabilité des clubs. Les certificats médicaux et les QS doivent être archivés et gardés sur la période de trois ans.

9- Comment faire si Les joueurs veulent se Licencier Le jour-même ? (Cas classique des tournois scolaires avec La prise de Licences B)

La licence A comme la licence B permettent d'accéder à des compétitions, il n'y a donc pas de différence au niveau administratif pour la prise de ces deux licences.

Pour les tournois jeunes qui nécessitent une licence B, il est donc nécessaire d'informer préalablement les familles des joueurs pour qu'ils puissent obtenir un certificat médical pour les échecs, ou présenter le certificat médical d'un autre sport pour l'année en cours. Ce point précis des licences prises « au pied levé » semble le plus problématique dans la pratique ; il nécessite une anticipation différente.

10- Que demander aux joueurs étrangers Licenciés en France ?

Les joueurs étrangers sont soumis à la même obligation que les joueurs français pour prendre une licence dans un club français. Ils doivent donc présenter un certificat médical rédigé par leur médecin traitant habituel (à charge au club de le traduire) ou sinon réaliser une consultation médicale en France (25 euros, non remboursée).

II- La vie des clubs

1- Fiche présentation de la masterclass

Deux professeurs animeront la masterclass :

Marc Quenehen joueur d'échecs, entraîneur et auteur.

Plusieurs fois entraîneur des pôles espoirs jeunes de la ligue Île de France.

Excellent pédagogue, il collabore activement à la revue et au site Europe Echecs depuis 2010, publiant livres, articles et vidéos didactiques.

Accompagné de :

Sylvain Ravot Maître FIDE, joueur de club depuis 1996 avec plus de 600 parties FIDE jouées.

Entraîneur professionnel depuis 15 ans, plusieurs de ses élèves ont obtenu des podiums nationaux dans leur catégorie d'âge.

Il a été entraîneur de l'équipe de France des Jeunes.



Qu'est-ce que la masterclass ?

La Fédération Française des Echecs et les entraîneurs Marc Quenehen et Sylvain Ravot vous proposent 6 masterclass (cours collectif en ligne) gratuites. Chacune durera 2 heures et leur fréquence sera mensuelle d'octobre 2018 à mars 2019.

Notre objectif est de vous procurer du matériel pédagogique de qualité, gratuitement. Nous vous invitons à organiser des projections de ces masterclass dans votre club pour vos adhérents.

Au sujet de comment organiser une projection, vous trouverez notre mode d'emploi en pièce jointe.

Public : tous les joueurs de clubs jusqu'à 2000 Elo.

Direct/Replay : tous les clubs inscrits recevront un lien privé permettant de voir la vidéo en direct ou en replay.

Il suffit d'une connexion internet et du matériel de projection.

Contenu :

Chaque masterclass se composera de 3 parties :

- une ouverture (40 minutes)
- un thème de milieu de jeu (stratégique ou tactique) (40 minutes)
- un thème de finale (40 minutes)

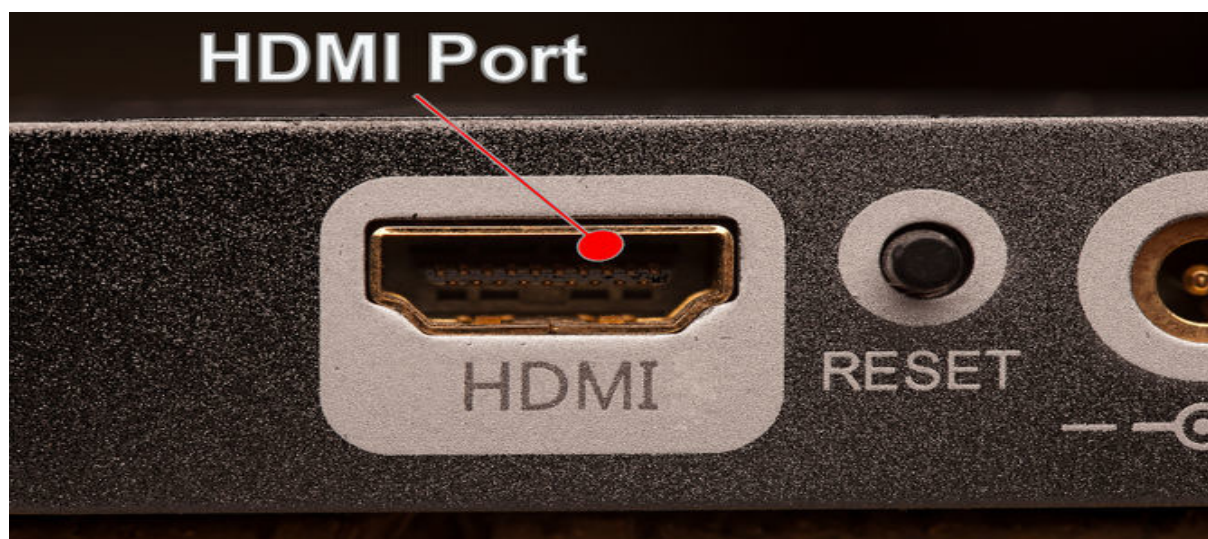
2- Fiche technique masterclass :

Comment faire une vidéo projection avec un budget compris entre 15 et 150 euros.

Dans ce document, vous découvrirez comment vous équiper pour profiter pleinement de la masterclass FFE et projeter sur un mur ou sur une télévision, l'écran de votre smartphone ou de votre ordinateur portable.

Sur une télévision pour un budget compris entre 5 € et 20 €

Si vous avez un petit budget et pas nécessairement besoin de projeter la vidéo de la masterclass sur un mur, cette configuration est pour vous. Elle coûtera entre cinq et vingt euros et vous permettra de projeter l'écran de votre téléphone ou de votre ordinateur portable sur un écran plus grand, par exemple un écran de télévision, pourvu que ce dernier soit équipé d'un port HDMI (High-Definition Multimedia Interface).



La plupart des écrans de télévisions commercialisés à partir de 2003 sont équipés de ce port vidéo. Notez que cela fonctionne avec n'importe quel écran équipé de ce port.

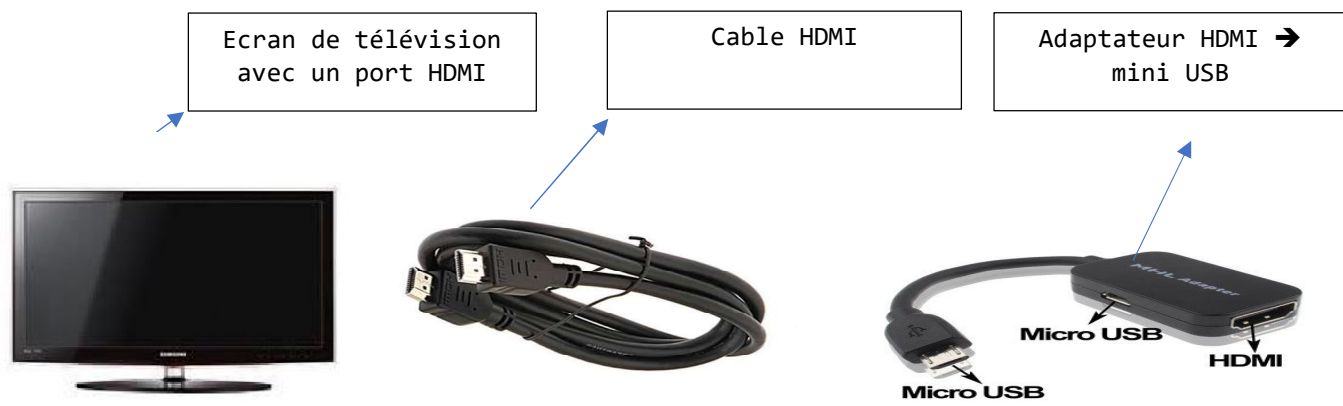
Photo 1 : port HDMI

Pour cela, vous aurez besoin de :

- 1- Un écran de télévision avec un port HDMI.
- 2- Un câble HDMI plus éventuellement un adaptateur HDMI → mini USB.
- 3- Un téléphone mobile ou un ordinateur portable.
- 4- Un accès à internet depuis votre téléphone mobile (4G) ou un routeur ADSL (livebox, Bbox, etc.).

Si votre écran de télévision possède aussi un port USB alors vous pouvez vous passer du câble et vous connecter en Wifi. Voir l'article suivant qui explique cette configuration. Cela vous coûtera un équipement de type miracast ou chromecast pour environ 50€.

<https://websetnet.net/fr/how-to-connect-your-android-phone-or-tablet-to-your-hdtv/>



Selon la marque de votre téléphone mobile le format du port de connexion varie en fonction de la technologie implémentée.

Exemple, si vous avez un Samsung il est probable qu'il implémente la technologie MHL. N'importe quel magasin spécialisé saura vous conseiller



Explications étape par étape :

- 1- Brancher le câble HDMI au niveau du port HDMI sur l'écran de la télévision.
- 2- Brancher l'autre côtés du câble HDMI à l'adaptateur HDMI → Mini USB
- 3- Brancher le câble côté mini USB directement à votre téléphone mobile.
- 4- Brancher des baffles au téléphone via le port mini jack (le port casque) afin de propager le son.

Projection wifi sur un mur avec un budget autour de 150 €

L'objectif est de projeter l'image d'un ordinateur ou d'un smartphone sur un mur ou un écran de vidéo projection. Pour cela vous aurez besoin de :

- 1- Un vidéo projecteur équipé d'un port HDMI et d'un port USB. Au moment où cette note technique est rédigée, le ARTLII : T20 est probablement le meilleur rapport qualité prix des appareils à moins de 100 euros.
- 2- Un connecteur de type Miracast (45 euros) de préférence (Chromecast fonctionne aussi mais vous aurez besoin d'un routeur Wifi comme une LiveBox ou une Bbox par exemple).

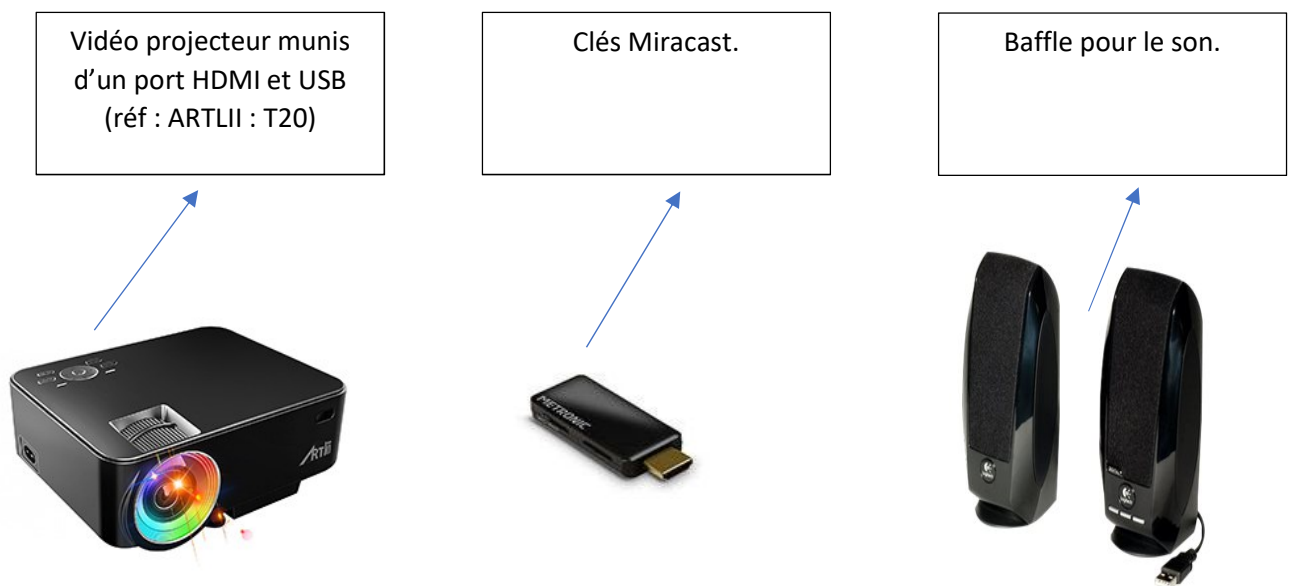
Vous trouverez la fiche technique si joint :

<https://www.ldlc.com/fiche/PB00176190.html>)

- 3- Une enceinte audio.

Il est possible d'obtenir le même résultat avec votre vieux vidéoprojecteur qui n'est équipé que d'un port analogique VGA :

<http://www.cndp.fr/crdp-nice/wp-content/uploads/2013/04/GTNote-Connexion-vid%C3%A9oprojecteur-All-Share.pdf>



Explications étape par étape :

- 1- Installer votre vidéo projecteur.
- 2- Brancher Miracast sur le port HDMI et le port USB du vidéo projecteur.
- 3- Activer la fonction Miracast dans le menu de réglage du téléviseur ou du vidéoprojecteur.
- 4- Ouvrir le menu réglage du smartphone ou de la tablette afin de se connecter à l'appareil branché sur Miracast.
- 5- Brancher l'enceinte audio au projecteur ARTLII : T20 pour diffuser le son.

3- Projet SMART GIRLS

SMART GIRL est un projet qui consiste à faire découvrir notre sport à un nouveau public féminin, habituellement éloigné de la pratique sportive et de la compétition.

La première édition s'est déroulée durant la saison 2017-2018 et sous l'égide de la FIDE. L'un des objectifs majeurs est d'accroître la représentation féminine dans le sport mais aussi de donner confiance aux jeunes filles et jeunes femmes dans leur capacité à réussir dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes.

Une centaine de filles âgées entre 7-18 ans ont participé au projet lors de la saison précédente, elles ont assisté à un cours une fois par semaine pendant 10 mois. Début septembre 2018, un tournoi clôturera la première édition de SMART GIRL.

De nombreuses animations ont été organisées dans le sens de ce projet, des interventions d'animateurs, tournois locaux organisés, etc.

SMART GIRL est aussi une chance de rencontrer de grandes personnalités du monde des Échecs. En effet, les jeunes participantes de ce projet ont rencontré les plus grands joueurs mondiaux au château d'Asnières, en juin dernier !

De plus, Marie Sebag, notre numéro 1 française, a accepté de parrainer l'opération pour la FFE et a contribué personnellement à sa réussite. Les filles auront donc l'opportunité de la rencontrer lors du tournoi de clôture à la rentrée.

SMART GIRLS est un projet ambitieux axé sur la mixité dans le monde des Échecs. Il sera reconduit cette saison 2018-2019. Votre club peut rejoindre ce projet de développement du jeu d'échecs en France. Contactez la Directrice Nationale des Féminines : Jocelyne Wolfangel ; jocelyne.wolfangel@ffechecs.fr.

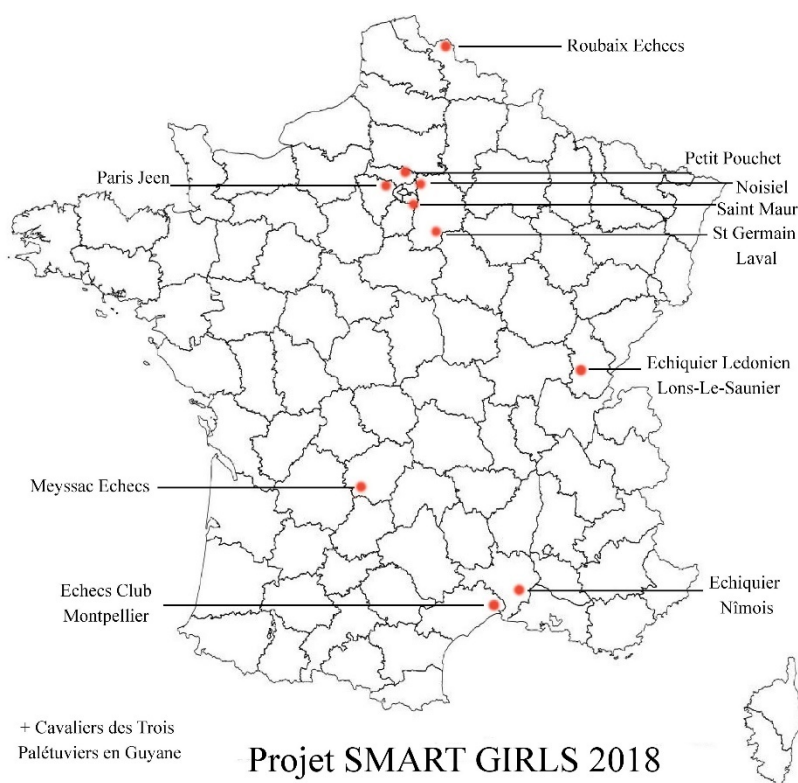


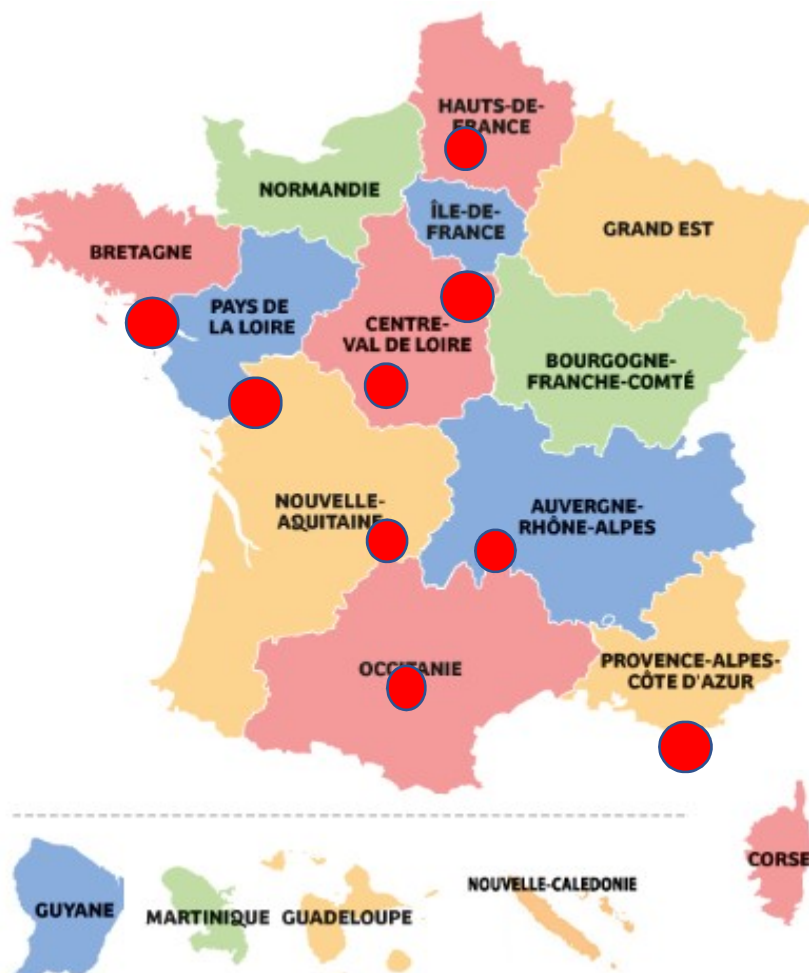
Figure 4 : Carte des clubs impliqués dans le projet

4- Partenariat avec Nature & Découvertes

Dès septembre 2018, la FFE en partenariat avec la chaîne de magasins Nature & découvertes propose de nouvelles activités avec :

- 40 clubs répartis dans toute la France qui organiseront des ateliers dédiés aux débutants dans 40 magasins Natures & Découvertes !
- Entre le 22 septembre et le 20 octobre nous proposons à tous d'affronter la multiple championne de France, Sophie Milliet. Défiez-la dans une partie majoritaire, décider du coup à jouer afin que votre équipe la pousse à la défaite. Via une plateforme internet, vous proposez un coup (avec les Noirs) ; le coup le plus proposé est retenu et joué contre la championne qui devra jouer seule contre la France entière.

Des ateliers d'animations de 2 fois 2 heures seront proposées dans la liste des 40 magasins jointes en annexe. La nature et les échecs seront en synergie grâce au



magasin Nature & découvertes ! Faites découvrir à vos enfants le monde des échecs grâce à des professionnels qui vous guideront au sein des magasins.

Liste des magasins Nature & découvertes

AIX EN PROVENCE

04 42 93 66 40

LES ALLEES PROVENÇALES, 95 AV. GIUSEPPE VERDI

ANGERS

02 41 23 13 50

8 PLACE DU RALLIEMENT

ANNECY

04 50 88 23 80

65 RUE CARNOT

BAYONNE

05 59 52 83 00

CC BAB2, 112 AVENUE JEAN LEON LAPORTE,

BELLE EPINE

01 46 87 80 76

CENTRE COMMERCIAL BELLE EPINE, 504 RUE DU LUXEMBOURG,

BERCY

01 53 33 82 40

BERCY VILLAGE, 8-10 COUR SAINT-EMILION,

BORDEAUX

05 56 24 59 23

CC MERIADECK, 57 RUE DU CHATEAU D'EAU

BREST

02 98 43 46 41

65 RUE JEAN JAURES

CAEN

02 31 27 86 00

90 RUE SAINT-PIERRE,

CALAIS

03 21 85 31 21

CENTRE COMMERCIAL CITE EUROPE, 1001 BOULEVARD DU KENT

CLERMONT FERRAND

04 73 17 36 50

18 RUE D'ALLAGNAT

ERAGNY

01 34 21 85 11

CENTRE COMMERCIAL ART DE VIVRE, 1 RUE DU BAS NOYER

EURALILLE

03 20 78 01 00

100 AVENUE WILLY BRANDT,

GRENOBLE

04 38 02 31 20

21 RUE LAZARE CARNOT

ITALIE 2

01 45 88 28 28

CC ITALIE 2 GRAND ECRAN, 24 PLACE D'ITALIE

LA DEFENSE

01 47 75 02 69

15 PARVIS DE LA DEFENSE CENTRE COMMERCIAL LES 4 TEMPS

LE MARAIS

01 42 96 36 91

20 RUE SAINTE CROIX DE LA BREONNERIE

LYON LA PART DIEU

04 78 14 04 70

17 RUE DU DR BOUCHUT

MARSEILLE

04 91 91 98 98

CENTRE BOURSE, 17 COURS BELSUNCE

MELUN SENART

01 64 13 67 00

CENTRE COMMERCIAL CARRE SENART, 3 ALLEE DU PREAMBULE

METZ

03 87 75 10 20

1 RUE DES CLERCS

MONTPARNASSE

01 56 54 03 80

17 RUE DE L'ARRIVEE

MONTPELLIER

04 67 20 20 03

CENTRE COMMERCIAL POLYGONE, 1 RUE DES PERTUISANES

NANTES

02 40 89 22 22

PASSAGE POMMERAYE

NICE

04 93 04 25 00

30 AVENUE JEAN MEDECIN,

ORLEANS

02 38 15 39 60

CENTRE COMMERCIAL PLACE D'ARC, 2 RUE NICOLAS COPERNIC

PARLY 2

01 39 54 54 78

CENTRE COMMERCIAL PARLY 2, 2 AVENUE CHARLES DE GAULLE

PAU

05 59 11 10 30

8 PLACE GEORGES CLEMENCEAU



POITIERS

05 49 00 45 40

CC LES CORDELIERS, 4 RUE HENRI OUDIN

QUIMPER

02 98 10 64 00

CENTRE COMMERCIAL GEANT CORNOUAILLE, 163 ROUTE DE BENODET

REIMS

03 26 36 92 00

60 PLACE DROUET D'ERLON

RENNES

02 99 31 38 00

CC COLOMBIA, 40 PLACE DU COLOMBIER

ROUEN

02 35 89 68 99

23-25 RUE DE LA CHAMPMESLE

STRASBOURG

03 88 21 99 77

24 PLACE DES HALLES,

TOULON

04 94 08 00 18

CENTRE COMMERCIAL GRAND VAR,

TOULOUSE BLAGNAC

05 61 11 19 20

ZAC DU GRAND NOBLE, 2 ALLEE EMILE ZOLA

TOURS

02 47 70 27 70

5 RUE NATIONALE

VALENCE

04 75 43 87 10

CC VICTOR HUGO, 17 AVENUE VICTOR HUGO,

VANNES

02 97 69 29 90

11 RUE SAINT-VINCENT

VELIZY 2

01 34 65 36 36

2 AVENUE DE L'EUROPE